

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s eC O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2026 À 10H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 23
Représentés : 00
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
17 mars 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire sortant.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Rémi PIET, Marie-Pierre FETIS, Nicolas MUZOTTE, Martine MAURY, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Christophe BOURDIEU, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET, Stéphanie LAHURE, Christian LAPEYRE, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ, Sylvie FRADIN, Romain RITOU, Eléanore LAPORTA, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : /

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rémi PIET

DÉLIBÉRATION N° 002 03 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de six adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** la détermination du nombre de six adjoints au Maire.

Fait et délibéré le 21 mars 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

